

## Conseil municipal du 25 mars 2020

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue par téléconférence dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de l'arrondissement de Chicoutimi, le 25 mars 2020, 16 h 00.

### PRÉSENTS PAR

VIDÉOCONFÉRENCE: Mme Josée Néron, mairesse ainsi que tous les autres membres du conseil, sauf celle dont le nom apparaît à la rubrique « Absente »;

ABSENTE : Mme Julie Dufour, conseillère.

### ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 16h01, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **2. AVIS DE MOTION**

- 2.1 Projet de règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2008-55 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et engagements
- 2.2 Projet de règlement ayant pour objet de modifier les règlements numéros VS-R-2020-1, VS-R-2020-2, VS-R-2020-3, VS-R-2020-4 et VS-R-2020-5 relatifs à la taxation et à la tarification sur le territoire de la Ville de Saguenay pour l'année 2020
- 2.3 Projet de règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2019-57 ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2018-35

### **3. AFFAIRES GÉNÉRALES**

- 3.1 Réaménagement des conventions collectives
- 3.2 Politique de soutien aux entreprises – COVID-19
- 3.3 Aide financière – Promotion Saguenay – Fonds de développement des territoires

### **4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

## **AVIS DE CONVOCATION**

La greffière dépose devant le conseil l'avis de signification des documents extraordinairement par courriel avec l'accord de l'ensemble des élus, qui atteste que

les documents ont été remis à tous les membres du conseil le 24 mars 2020.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

VS-CM-2020-150

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la greffière annonce l'adoption de la proposition à l'unanimité.

**2. AVIS DE MOTION**

**2.1 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2008-55 DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS ET ENGAGEMENTS**

Le conseiller Marc Bouchard donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro VS-R-2008-55 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats et engagements;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

Le conseiller M. Marc Pettersen se joint à la rencontre.

**2.2 PROJET DE RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LES RÈGLEMENTS NUMÉROS VS-R-2020-1, VS-R-2020-2, VS-R-2020-3, VS-R-2020-4 ET VS-R-2020-5 RELATIFS À LA TAXATION ET À LA TARIFICATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAGUENAY POUR L'ANNÉE 2020**

Le conseiller Michel Thiffault donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, il proposera ou fera proposer pour adoption un règlement ayant pour objet de modifier les règlements numéros VS-R-2020-1, VS-R-2020-2, VS-R-2020-3, VS-R-2020-4 et VS-R-2020-5 relatifs à la taxation et à la tarification sur le territoire de la Ville de Saguenay pour l'année 2020;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**2.3 PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VS-R-2019-57 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ CHARGÉS AUX USAGERS**

**DU SERVICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE DE  
SAGUENAY ET D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
VS-R-2018-35**

La conseillère Brigitte Bergeron donne avis qu'à une séance subséquente de ce conseil, elle proposera ou fera proposer pour adoption un règlement modifiant le règlement numéro VS-R-2019-57 ayant pour objet de fixer les tarifs d'électricité chargés aux usagers du service de l'électricité de la Ville de Saguenay et d'abroger le règlement numéro VS-R-2018-35;

Un projet de règlement a été déposé et présenté et les prescriptions de l'article 356 de Loi sur les cités et villes ayant été satisfaites.

**3. AFFAIRES GÉNÉRALES**

**3.1 RÉAMÉNAGEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES**

VS-CM-2020-151

CONSIDÉRANT la déclaration de pandémie de la COVID-19 par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars dernier et la déclaration d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec le 13 mars dernier ;

CONSIDÉRANT les nombreux décrets ministériels imposants des mesures afin de protéger la population ;

CONSIDÉRANT que cette pandémie constitue une menace réelle pour la santé de la population, notamment pour l'ensemble du personnel de la Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a l'obligation d'assurer tous les services essentiels à sa population et tient à déployer tous les efforts afin que ceux-ci soient maintenus avec la plus grande rigueur ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a conclu une entente de prêt de ressources avec le CIUSSS du Saguenay Lac-Saint-Jean concrétisant son accord à ce que plusieurs employés aient la possibilité d'offrir une prestation de services à la communauté ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay estime qu'il est de sa responsabilité de prendre des mesures exceptionnelles dès maintenant pour s'assurer du plus grand respect des directives gouvernementales tout en protégeant la santé et la sécurité de l'ensemble de la fonction publique municipale dévouée aux services de la population ;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay décrète les mesures suivantes et sollicite la participation de ses employés :

- Le Service de la sécurité incendie et le Service de police continueront de fonctionner normalement. Toutefois, les horaires de travail des policiers et des pompiers pourront être modifiés conformément aux dispositions de leur convention collective qui sont applicables en cas d'urgence ;
- Toutes les activités jugées essentielles par la Ville de Saguenay sont maintenues ;

## Conseil municipal du 25 mars 2020

---

- Pour toutes les accréditations syndicales, tous les délais prévus aux conventions collectives sont suspendus durant l'état d'urgence sanitaire du gouvernement du Québec, et ce, rétroactivement au 13 mars 2020 ;
- Tous les employés brigadiers sont mis à pied dans les meilleurs délais, et ce, jusqu'à la réouverture des écoles ;
- Pour les employés des accréditations syndicales des cols bleus et des cols blancs :
  - Les employés temporaires sont mis à pied dans les meilleurs délais, et ce jusqu'au 13 avril 2020 à moins d'exceptions motivées par le coordonnateur des mesures d'urgence ;
  - Le salaire des quelques 1 200 employés permanents est maintenu dans la mesure où ceux-ci demeurent disponibles pour l'une des options suivantes à la demande ou avec l'accord de l'employeur :
    - Travail en alternance ;
    - Télétravail encouragé et privilégié dans la mesure du possible ;
    - Réaffectation dans d'autres tâches ou d'autres fonctions à l'intérieur de la Ville de Saguenay ;
    - Réaffectation auprès du CIUSS du Saguenay Lac-Saint-Jean ;
    - Toute autre option jugée pertinente par le coordonnateur des mesures d'urgence ;
- Les horaires de travail des employés pourront être modifiés en fonction des besoins, et ce, malgré toutes dispositions des conventions collectives.

La mairesse demande le vote sur la proposition, le conseiller Marc Pettersen en fait la demande. La greffière enregistre les votes en faveur ainsi que les votes en défaveur. La proposition est adoptée à la majorité, seul le conseiller Marc Pettersen ayant voté contre.

### **3.2 POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES – COVID-19**

#### VS-CM-2020-152

CONSIDÉRANT la pandémie de la COVID-19 et les mesures de prévention mises en place pour la contenir qui ont eu un impact économique majeur sur les entreprises de Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE Promotion Saguenay souhaite soutenir et accompagner les entreprises touchées par les effets des mesures mises en place pour contenir la pandémie en complément des mesures économiques mises en place par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de Promotion Saguenay s'est réuni ce jour et a procédé à l'adoption de la politique de soutien et de la grille d'analyse et recommande à la Ville de l'approuver;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte les termes de la politique d'investissement de Promotion Saguenay – Soutien temporaire aux entreprises / COVID-19;

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la greffière annonce l'adoption de la proposition à l'unanimité.

**3.3 AIDE FINANCIÈRE – PROMOTION SAGUENAY – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

VS-CM-2020-153

CONSIDÉRANT la pandémie de Covid-19 et ses impacts financiers au niveau des entreprises du territoire de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que Promotion Saguenay a une politique d'investissement - Soutien temporaire aux entreprises pour le Covid-19 afin de répondre aux besoins actuels des entreprises;

CONSIDÉRANT que le sujet a été discuté lors de la Commission des finances du 20 mars dernier et que tous les membres étaient favorables.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse à Promotion Saguenay un montant de 1,5 M\$ pour éventuellement répondre aux besoins des entreprises le plus rapidement possible;

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste 1320830-29725.

La mairesse demande le vote sur la proposition, aucun élu n'en fait la demande et ainsi la greffière annonce l'adoption de la proposition à l'unanimité.

**4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue à 16 h 27 à 16 h 33.

Le conseiller Michel Potvin quitte la rencontre.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se tient à huis clos, la population est invitée à faire parvenir leurs questions par courriel au moins une heure avant la séance. Aucune question n'a été reçue.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La mairesse annonce la date et l'heure de la prochaine séance ordinaire et procède à la levée de la présente séance à 16 h 34.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 6 avril 2020.

\_\_\_\_\_  
MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
GREFFIÈRE